

---

## Termes et conditions générales pour les services de relocalisation

### **Art. 1 Demande de service**

L'autorisation de commencer le service doit provenir d'une personne prédéterminée au sein de l'organisation mandataire (le client). Nous acceptons les copies envoyées par e-mail et par fax, cependant, il est de la responsabilité du client de veiller à ce que des mesures de sécurité internes soient en place. L'employé bénéficiaire du service sera contacté dans un délai de 1 jour ouvré à partir de la réception de l'autorisation.

### **Art. 2 Forfaits supplémentaires**

Packimpex SA ne réalisera aucune tâche supplémentaire en dehors des forfaits convenus sans l'autorisation écrite de la personne autorisée à réaliser les commandes.

### **Art. 3 Frais et dépenses**

Packimpex SA n'inclut pas le coût des repas dans le prix des forfaits. Ces derniers seront facturés au client sur la facture des services (conformément au reçu), ou seront payables directement par l'employé.

### **Art. 4 Confidentialité**

Les informations transmises, de nature confidentielle, ne seront partagées avec aucun tiers. Elles seront utilisées uniquement dans le but d'aider au processus de relocalisation. Les données seront sécurisées et leur accès sera restreint en permanence. Nous restituerons immédiatement tout document confidentiel, y compris les copies, si la partie concernée le demande.

### **Art. 5 Heures ouvrées normales**

Les prix sont basés sur un calendrier ouvré du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 (les jours fériés sont classés comme des jours non ouvrés). Un supplément de 50 % sera facturé sur le travail réalisé en dehors de ces heures. L'accord préalable du client sera demandé avant la fourniture de ce service. Une journée est basée sur 8 heures de contact avec le client, de recherche et de travail administratif.

### **Art. 6 Achats d'habitations**

Nous nous réservons le droit d'appliquer une commission de 0,75 % sur la valeur d'achat de la propriété si ce service est demandé. Packimpex SA ne peut pas être tenue responsable de l'échec de l'offre réalisée pour une propriété montrée.

### **Art. 7 Location d'habitations**

Nous faisons de notre mieux pour obtenir la propriété louée dans le cadre des contraintes du marché et des pratiques commerciales acceptées, mais Packimpex SA ne peut pas être tenu responsable si une demande de location est refusée.

### **Art. 8 Dépôts de garantie pour les propriétés en location**

Nous aiderons aux négociations pour la restitution du dépôt de garantie à la fin de la période de location, mais Packimpex SA ne peut pas être tenue responsable si un dépôt de garantie n'est pas restitué par le propriétaire.

### **Art. 9 Prix**

Tous les prix excluent les taxes gouvernementales, la TVA à 7,7 % et tous les frais accessoires/directs déboursés, comme par exemple les frais de messagerie ou d'envois de courriers recommandés.

### **Art. 10 Législation**

Nous nous soumettons à la loi fédérale et cantonale suisse en permanence. Le site légal pour les deux parties est le siège social du fournisseur de service.